

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1981)
Heft: 575

Rubrik: Courier

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 11.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Un rapport confidentiel

Votre article «Politique agricole: trente ans après la loi» paru dans «Domaine Public» le 4 décembre 1980 nous oblige à intervenir auprès de votre rédaction pour vous faire part de notre étonnement concernant le rapport confidentiel que vous citez et que vous résumez d'une manière parcimonieuse. Ce dernier a été distribué aux membres du Comité directeur de l'USP et envoyé à tous les secrétaires des Unions cantonales de paysans. Ceci pour le soumettre à l'examen de personnes compétentes et représentatives des milieux de notre agriculture. Depuis lors, ce document a subi une nouvelle mise à jour qui remet en question la version originale à cause de la nouvelle législation sur le blé par exemple et d'autres données d'importance capitale pour notre service scientifique. La discussion va bon

train à l'intérieur de nos organes. Après les réactions émotives et les débats contradictoires, l'examen minutieux de ce rapport suit son cours. En fait, ce rapport n'a rien d'une bombe à retardement comme vous le dites dans votre article. Il a été établi sur une base consultative et conformément à une tradition démocratique libérale bien établie. De cette consultation, les objectifs fondamentaux de notre agriculture devraient en ressortir vainqueurs.

Votre résumé et votre critique passent malheureusement à côté de ces préoccupations. Pour appuyer vos allégations parcimonieuses, vous citez notre publication. Est-ce que cela fait partie de vos méthodes de travail? S'il s'agit d'un malentendu, dites-le nous et dites-nous s.v.p. comment vous sont parvenues vos informations sur notre rapport ou comment, le cas échéant, se fait-il que notre rapport se trouve chez vous?

Union Suisse des Paysans

J.-P. Maillard, service de l'information

le résumions brièvement (le rapport fait 128 pages et DP lui consacre deux colonnes).

● S'agissant de nos sources, que d'une manière particulièrement arrogante et contraire à la déontologie journalistique la plus primitive l'USP nous demande de livrer, disons qu'avec le développement des techniques de reprographie la distribution d'une cinquantaine d'exemplaires d'un document même — et surtout — confidentiel constitue un risque évident, et pas seulement dans les affaires militaires (voir Georg Nef, agriculteur et sergent).

● Même si nous n'avions pas en main la version originale et complète du rapport sur les disparités de revenus, nous aurions pu nous en faire une idée assez précise en lisant la presse suisse alémanique (voir par exemple le «Bund» du 12.8.80 et la «Basler Zeitung» du 15.11.80). Depuis lors, comme le dit l'USP, la discussion va d'ailleurs bon train dans la presse agricole (voir les longs articles de Jacques Janin dans «La Terre romande» du 20.12.1980).

● Dans tous ces articles, il est clairement question des très vives discussions au sein des organisations paysannes à propos des prix différentiels, en faveur desquels nous avons déjà plusieurs fois pris position (DP 336, 454, 562).

Un système dégressif de rémunération aurait évidemment pour effet de modifier la répartition du produit brut de l'agriculture en faveur des plus petits exploitants; en d'autres termes, de faire payer les correctifs de la politique agricole, non seulement par les consommateurs et les contribuables, mais aussi par les agriculteurs (de plaine avec plus de 30 ha. de surface cultivable) auxquels cette politique agricole bénéficie aujourd'hui principalement.

● Enfin il est aussi piquant de constater que la modification de la loi sur le blé, à propos de laquelle une procédure de consultation vient seulement d'être organisée, soit l'occasion d'un retard supplémentaire à la publication du rapport terminé en mars 79 sur une matière — la rémunération et indirectement l'orientation de la politique agricole — qui a subi depuis lors pas mal de modifications aussi «démodantes» que le futur nouveau régime du blé.

RÉPONSE

La discussion va bon train

N'insistons pas sur le ton très peu «public relations» de l'USP, qui prend manifestement d'avantage le terme information au sens policier et inquiet qu'il a en anglais que dans l'acception plus positive que nous lui donnons en français.

Ceci dit, quelques remarques:

● Dans sa lettre, l'USP ne fait allusion qu'à l'un des deux documents inédits évoqués dans DP du 4 décembre, oubliant l'étude à paraître de Bruno Altermatt pour concentrer son attention sur le fameux rapport de mars 1979 du Secrétariat des paysans sur «La disparité des revenus dans l'agriculture suisse».

● A propos de ce document, on ne comprend pas si l'USP est davantage étonnée que ce rapport qualifié de confidentiel nous soit parvenu, ou que nous

CHAÎNE NUCLÉAIRE

Brouillards sur La Hague

La Suisse compte-t-elle vraiment sur l'usine de retraitement de La Hague pour prendre en charge ses déchets radioactifs? Et dans ce cas, se tient-elle informée des possibilités réelles de «travail» des installations françaises? Ces questions ont une importance cruciale qui ne date du reste pas des derniers «pépins» enregistrés par la direction de La Hague: cette usine, quand bien même elle fonctionne à l'étranger, fait partie intégrante de la «chaîne nucléaire» helvétique. Si La Hague ne remplit pas sa mission, toute la controverse sur l'entreposage des déchets radioactifs dans notre